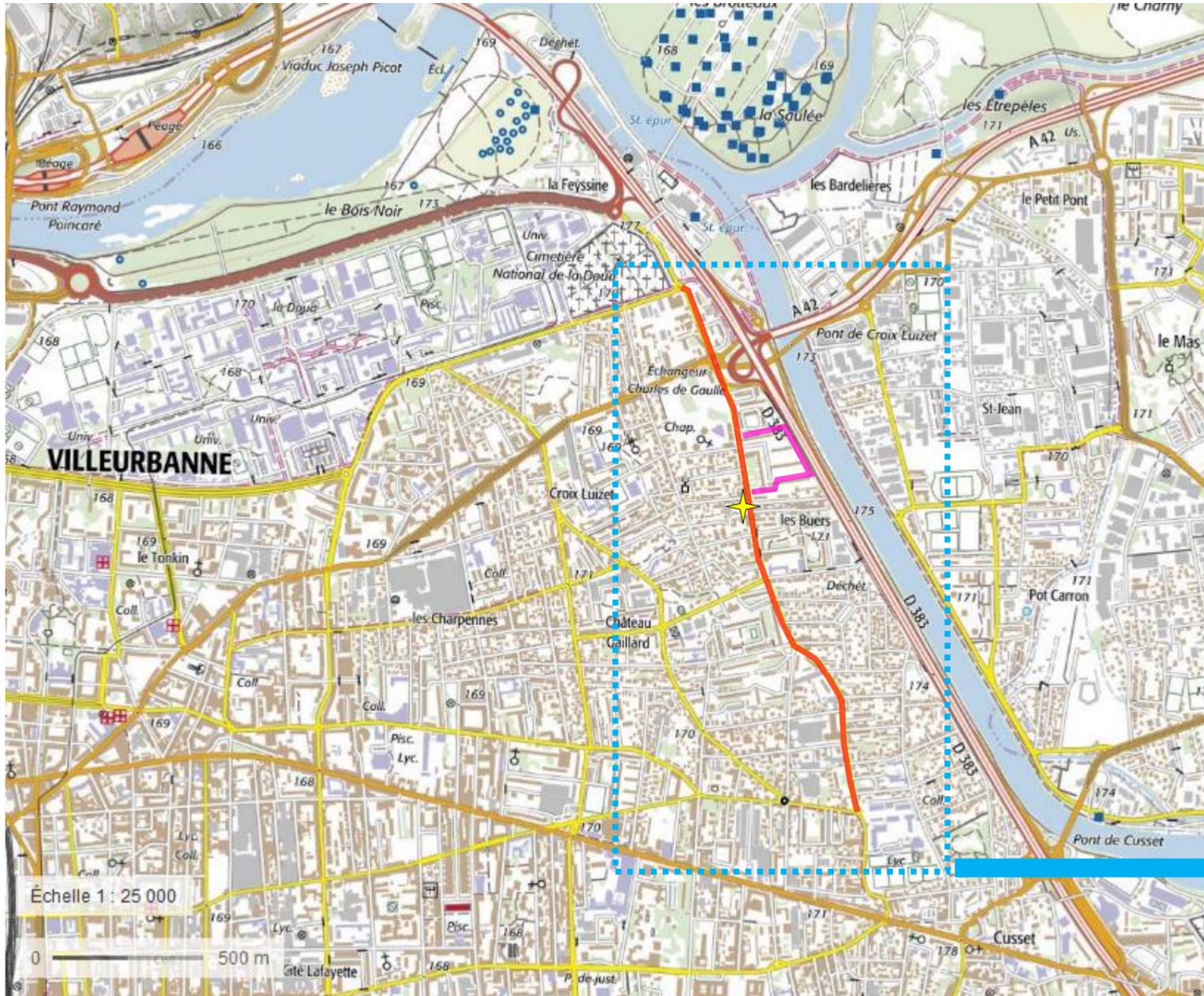
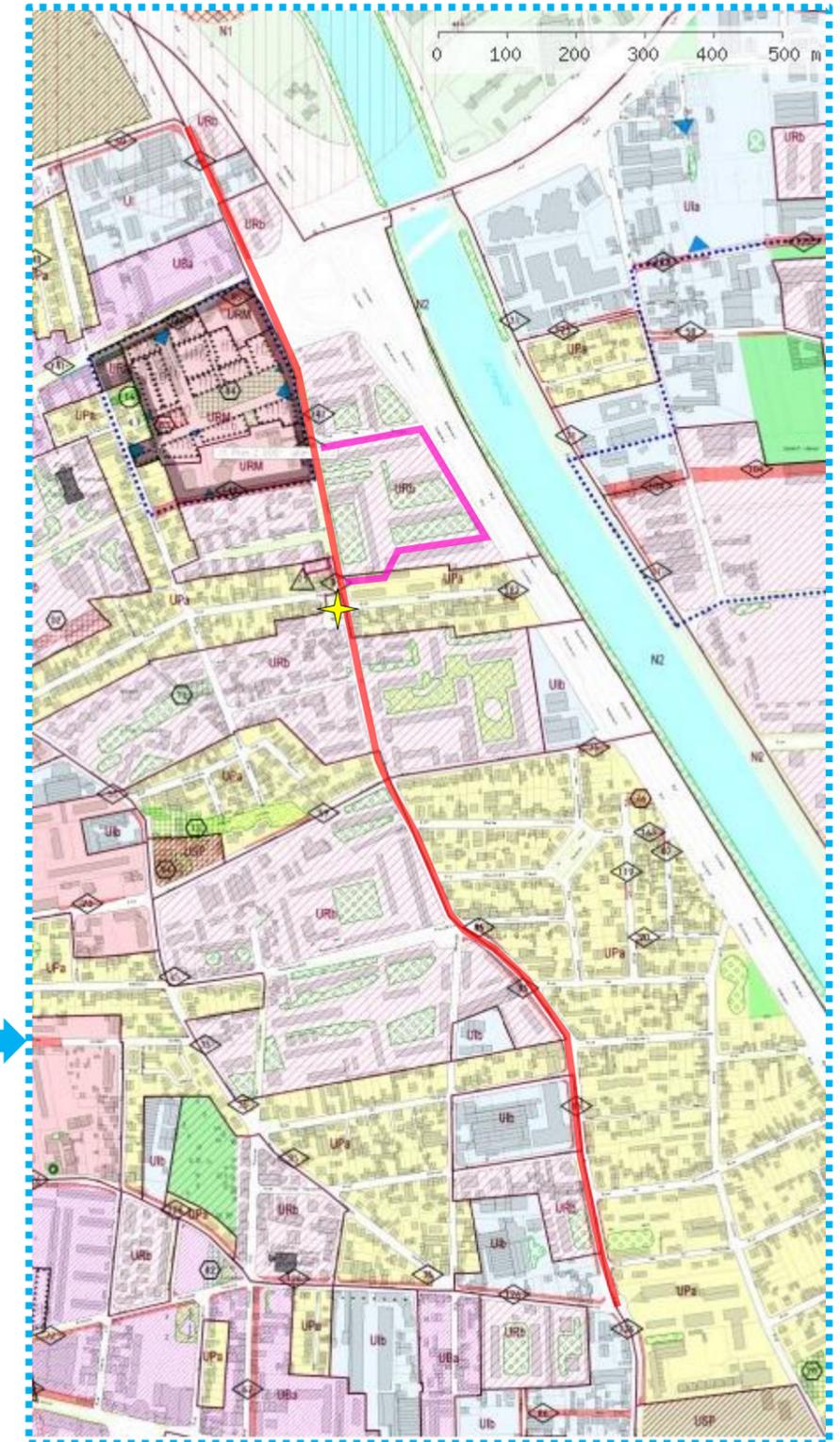


Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée

ANNEXE N°2 - Plan de situation



Extrait carte IGN



Extrait Plan Local d'Urbanisme

- Rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine (axe structurant du projet)
- ★ Place des Buers
- Rue de la Boube prolongée (voie de desserte)





N°1 (12/2018) - Rue de la Feyssine vue vers le sud depuis le nord du giratoire A. Einstein



N°2 (01/2016) - Rue de la Feyssine vue vers le nord à proximité du n°49



N°3 (01/2016) - Rue de la Feyssine vue vers le sud à proximité du n°49



N°4 (12/2018) - Giratoire Charles de Gaulle vue vers l'est depuis l'avenue R. Salengro



N°5 (12/2018) - Accès au périphérique depuis la rue du 8 mai 45



N°6 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, au sud de l'accès au périphérique



N°7 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, au sud de l'accès au périphérique



N°8 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, au niveau de la rue de la Boube



N°9 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, au niveau de la rue de la Boube



N°10 (12/2018) - Rue de la Boube vue vers l'est depuis la rue du 8 mai 45



N°11 (12/2018) - Rue de la Boube vue vers l'ouest depuis les abords du périphérique



N°12 (12/2018) - Zone de prolongement de la rue de la Boube le long du périphérique



N°13 (12/2018) - Zone de prolongement de la rue de la Boube le long du périphérique



N°14 (12/2018) - Zone de prolongement de la rue de la Boube le long du bat. D du Pranard



N°15 (12/2018) - Débouché du prolongement de la rue de la Boube sur la rue du 8 mai 45



N°16 (12/2018) - place des Buers vue depuis abords du n°61 rue du 8 mai 45



N°17 (12/2018) - place des Buers vue depuis la rue René prolongée



N°18 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords de la place des Buers



N°19 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords de la place des Buers



N°20 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords du n°72



N°21 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords du n°72



N°22 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords de la rue E. Cheysson



N°23 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords de la rue E. Cheysson



N°24 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords du n°119



N°25 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords du n°119



N°26 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords du n°149



N°27 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords du n°149



N°28 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords du n°164



N°29 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le sud, aux abords du n°164



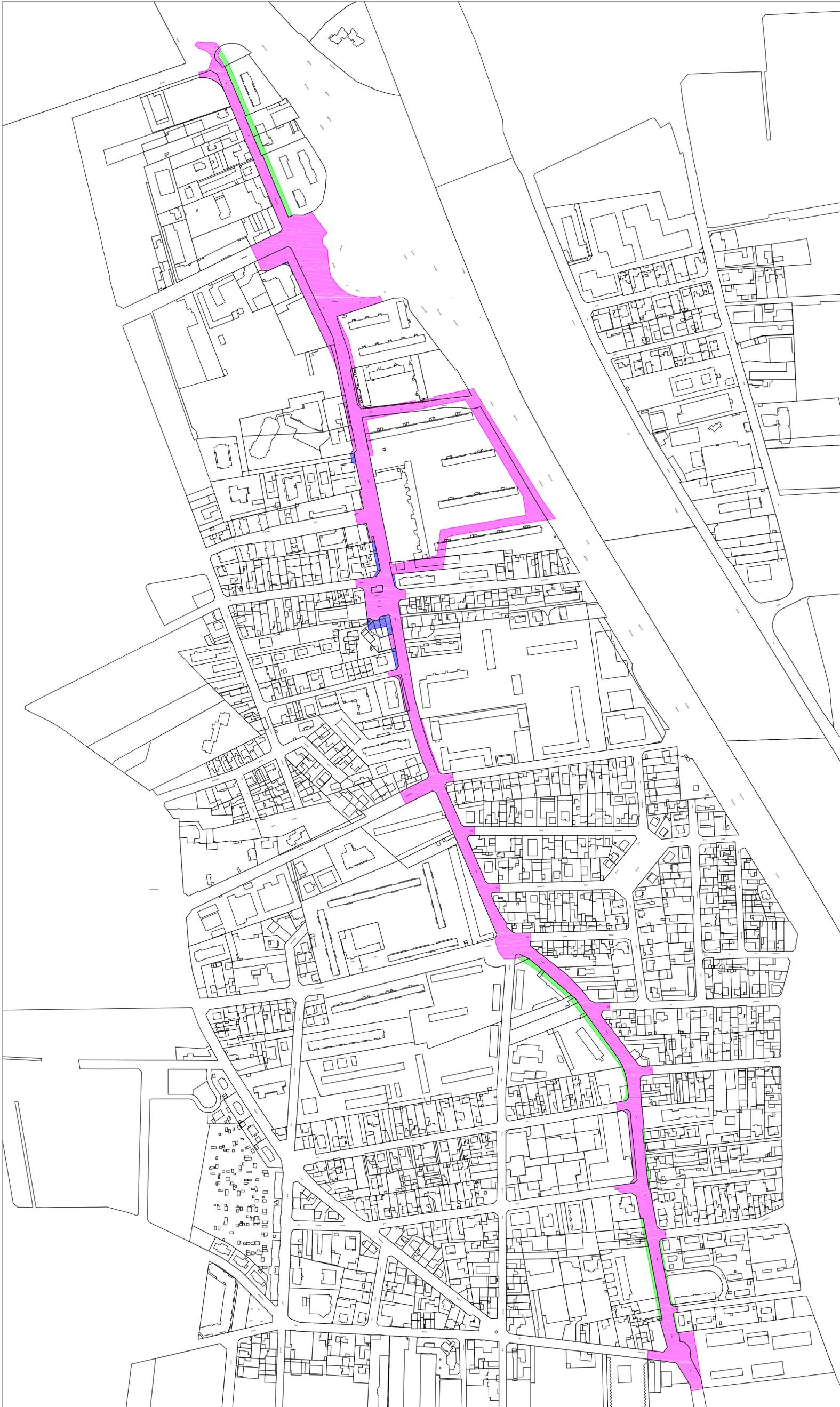
N°30 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords de la rue de la Sérénité



N°31 (12/2018) - Rue du 8 mai 45 vue vers le nord, aux abords de la rue de la Sérénité



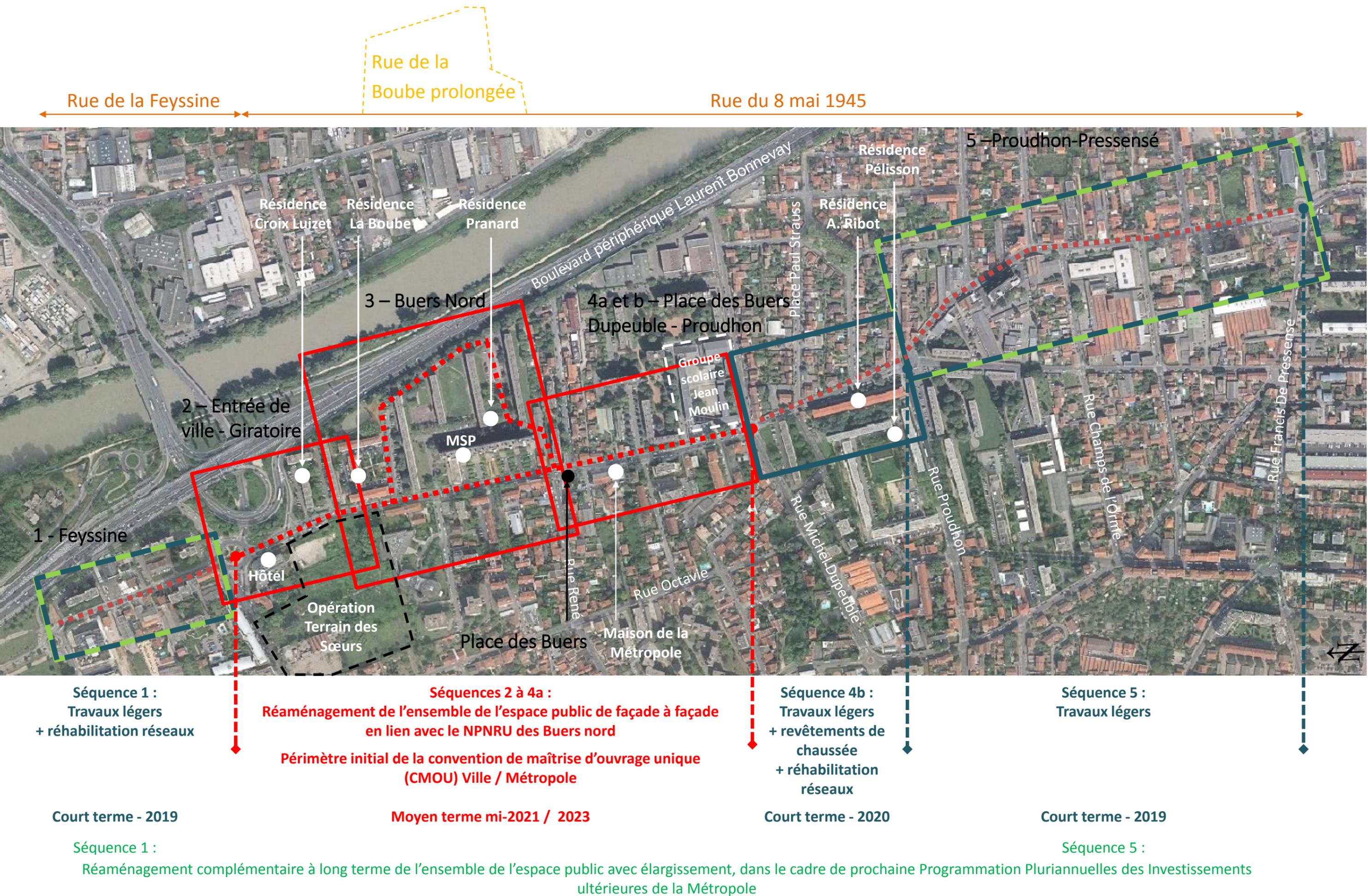
N°32 (12/2018) - Rue de Pressensé vue vers le nord, aux abords du collège des Iris



- Emprise de base aménagement court et moyen terme
- Emprise complémentaire potentielle court terme et moyen terme
- Emprise complémentaire potentielle élargissement long terme

# Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée

## Annexe A - Organisation des séquences du projet



# Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée

## Annexe B

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les séquences du projet et les principales temporalités associées sont présentées dans l'annexe A.

Axe structurant (rues de la Feyssine et du 8 mai 1945) :

- les travaux de court terme réalisés sur les séquences 1 et 5 consistent en une modification partielle du profil de la voie afin d'intégrer des aménagements cyclables continus pour partie en réduisant l'emprise affectée aux véhicules (largeur de chaussée, stationnement) et pour partie en limitant la largeur de trottoir ; Rue de la Feyssine, ponctuellement un élargissement d'assiette du domaine public métropolitain est prévu pour améliorer l'homogénéité du gabarit de l'espace public ;
- les travaux de court terme réalisés sur la séquence 4b consistent en une requalification de façade à façade du profil de la voie afin d'insérer des bandes cyclables et de renouveler les revêtements dégradés ; la largeur des trottoirs est majoritairement maintenue et l'intégration de l'aménagement cyclable se fait par la suppression du stationnement et la limitation de la largeur de chaussée véhicule ;
- les travaux de moyens et long terme concernent une requalification de façade à façade avec des élargissements d'assiette du domaine public de voirie sur une partie du linéaire, les fonctions prioritairement assurées sur l'axe concerne les cheminements piétons, cyclables et le maintien d'une voirie à double sens ; quand le gabarit de l'espace public le permettra (y compris élargissement) du stationnement est maintenu et des plantations sont ajoutées (les plantations existantes sont maintenues dans la mesure du possible et à défaut sont remplacées).

Place des Buers : elle fera l'objet d'une requalification de l'ensemble de son emprise et devrait être étendue au sud en lien avec les projets immobiliers privés à l'étude sur sa frange ouest et sud ; son caractère piéton sera renforcé tout comme sa composition paysagère ;

Rue de la Boube prolongée :

- la portion actuelle de la rue de la Boube fera l'objet d'une requalification complète avec une modification de son assiette en cohérence avec le plan guide du projet de renouvellement urbain des Buers porté dans le cadre de NPNRU ;
- la rue de la Boube sera prolongée avec la création d'un barreau est (le long du périphérique) et d'un barreau sud assurant le bouclage de la rue de la Boube avec la rue du 8 mai 1945, ceci en cohérence avec le plan guide du projet de renouvellement urbain des Buers porté dans le cadre de NPNRU.

Les élargissements d'assiette du domaine public routier nécessiteront des démolitions de clôtures et ponctuellement de bâtiment (démolition par la Métropole dans le cadre de son opération ou démolition par le propriétaire cédant à la Métropole les emprises d'élargissement).

### 4.2 Objectifs du projet

Les séquences du projet et les principales temporalités associées sont présentées dans l'annexe A.

#### Rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine (axe structurant) :

#### Les objectifs généraux de l'opération sur l'axe rues de la Feyssine et du 8 mai 1945 sont :

- Valoriser et sécuriser les circulations des piétons et cyclistes :
  - en affirmant la place du piéton notamment pour favoriser la sécurisation des traversées piétonnes
  - et en intégrant des aménagements continus et adaptés en faveur des cycles,
- Améliorer et valoriser la composition paysagère des espaces publics, tout en valorisant les grands arbres du groupe scolaire Jean Moulin et des résidences privées
- Atténuer le caractère routier de certaines séquences en valorisant l'espace public
- Accompagner et prendre part au projet de renouvellement urbain des Buers
- Tenir compte des besoins en circulation des véhicules et en particulier des transports en commun
- Atténuer les effets d'ilot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales quand les travaux de voirie en offre l'opportunité
- Renouveler / réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement en fonction des besoins

Les objectifs généraux ont été adaptés par séquences :

#### Séquence 1 – rue de la Feyssine

Les objectifs poursuivis pour les travaux programmés dans ce mandat se déclinent de la façon suivante :

- Intégrer les cycles à l'aménagement de la rue
- Protéger les cheminements piétons du stationnement sauvage
- Atténuer le caractère routier de la rue en limitant la largeur de voirie automobile
- Renouveler / réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue de la Feysine dans le cadre de la seconde phase de travaux (échéance restant à définir dans le cadre d'une prochaine Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Métropole) se déclinent de la façon suivante :

- Valoriser les déplacements piétons et cycles dans l'aménagement de la rue
- Intégrer une présence végétale
- Atténuer le caractère routier de la rue en valorisant l'espace public
- Élargir à l'Est de la rue prévu dans le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, pour augmenter l'emprise publique
- La largeur actuelle de la voie est de 13,45m et ne permet pas de répondre à tous les enjeux (partage de l'espace public, paysage)
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration

#### Séquence 2 – rue du 8 mai 1945 entre la rue de la Feysine et la future rue Michel Rocard

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue du 8 mai 1945 sur cette séquence se déclinent de la façon suivante :

- Sécuriser les traversées des modes actifs (piétons, vélos, ...)
- Atténuer le caractère routier et questionner l'organisation des accès au périphérique
- Affirmer la continuité des modes actifs entre la rue du 8 mai 1945 et de la Feysine.
- Améliorer la continuité des déplacements cycles autour du giratoire et les liaisons vers les pistes cyclables (notamment le lien vers les Buers et l'Avenue Salengro)
- Conserver la capacité du giratoire
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration

#### Séquence 3a – rue du 8 mai 1945 entre la future rue Michel Rocard et la rue René

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue du 8 mai 1945 sur cette séquence se déclinent de la façon suivante :

- Considérer l'ensemble de la rue comme un lieu de centralité
- Affirmer la place du piéton pour sécuriser les traversées piétonnes
- Proposer un nouveau partage de l'espace public entre les piétons et les cycles pour éviter les conflits
- Structurer et compléter la présence végétale
- Assurer le lien avec le futur Parc Elie Wiesel (Terrain des Sœurs)
- Tenir compte de l'itinéraire des bus (largeur de voie, arrêt de bus)
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration

#### Séquence 4 – rue du 8 mai 1945 entre la rue René et la rue Proudhon

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue du 8 mai 1945 sur cette séquence se déclinent de la façon suivante :

- Sécuriser les déplacements des piétons, des cycles et favoriser la modération des vitesses des véhicules, particulièrement sur la séquence 4a c'est-à-dire entre les rues René et Dupeuble en lien avec la présence du groupe scolaire Jean Moulin
- Intégrer les cycles à l'aménagement de la rue
- Prendre en compte les plantations privées comme élément de paysage dans la séquence
- Tenir compte de l'itinéraire des bus (largeur de voie, arrêt de bus)
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration, sur la séquence 4a c'est-à-dire entre les rues René et Dupeuble
- Renouveler le réseau d'eau potable, sur la séquence 4b c'est-à-dire entre les rues Dupeuble et Proudhon

#### Séquence 5 – rue du 8 mai 1945 entre la rue Proudhon et la rue de Pressensé

Les objectifs poursuivis pour les travaux programmés dans ce mandat se déclinent de la façon suivante :

- Intégrer les cycles à l'aménagement de la rue et assurer la continuité aux aménagements existants sur les rues voisines
- Tenir compte de l'itinéraire des bus (largeur de voie, arrêt de bus)
- Atténuer le caractère routier de la rue en limitant la largeur de voirie automobile

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue du 8 mai 1945 sur cette séquence qui reste à programmer à une prochaine PPI se déclinent de la façon suivante :

- Apporter une présence végétale plus forte
- Reprendre le revêtement dégradé

- Dissuader le stationnement illicite
- Tenir compte de l'itinéraire des bus (largeur de voie, arrêt de bus)
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration

#### **Place des Buers (séquence 4) :**

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la place des Buers se déclinent de la façon suivante :

- Inscrire la place des Buers dans le réseau d'espace public organisé autour de la rue du 8 mai 1945 et plus largement sur le quartier des Buers
- Faire de la place des Buers un espace piétonnier ramené au niveau des trottoirs vecteur de convivialité et de liens intergénérationnels
- Prendre en compte les usages prioritaires issus de la concertation : un espace vert ombragé, une aire de jeux pour enfants et un terrain de pétanque
- Intégrer dans la mesure du possible les autres usages compatibles avec les usages principaux issus de la concertation : arceau vélos, point d'eau ou une fontaine / cascade, bancs, tables en dur pour jouer (dames, échecs, ...) ou goûter
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration.

#### **Rue de la Boube prolongée (séquence 3b) :**

Les objectifs poursuivis pour la requalification et le prolongement de la rue de la Boube sont se déclinent de la façon suivante :

- Organiser et sécuriser les flux notamment piétons
- Accompagner la réorganisation du stationnement du bailleur social et en améliorer l'accès
- Faciliter la desserte des services publics (collecte OM, sécurité publique,...)
- Améliorer l'adressage des résidences sociales
- Affirmer le caractère résidentiel de la voie
- Sécuriser les traversées piétonnes
- Intégrer un traitement paysager de qualité, y compris sur le talus du périphérique
- Éviter les shunts de la rue du 8 mai
- Atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain à travers un travail sur les plantations du domaine public et les choix de matériaux
- Désimperméabiliser l'emprise publique notamment par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration
- Renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement en cohérence avec le futur découpage foncier

### **4.6 Localisation du projet - Adresse et commune(s) d'implantation**

En complément des informations portées sur le formulaire CERFA ci-après la liste des parcelles cadastrales impactées par le projet :

L'essentiel de l'opération porte sur du domaine public non cadastré, en complément :

- Périmètre de base court terme et moyen : AK125, BA91, BA92, BA93, BA104, BA105, BA107, BA119, BA122, BA258, BA214, BA102, BA209, AY332, AX1
- Périmètre complémentaire potentiel court terme et moyen terme : AK127, AK128, BA80, BA87, BA118, BA120, BA121, BA124, BA212, AZ96, AZ98, AZ126, AZ339, AZ342, AZ343,
- Périmètre complémentaire potentiel élargissement long terme : AK125, AK126, AK127, AK128, AK129, AX1, AX2, AX3, AX4, AX5, AX20, AX38, AX39, AX40, AX42, AX168, AX169, AX170, AX177, AX178, AX185, AX186, AX192, AX193, AX196, AX239, AX243, AX247, AX248, AX249, AX267, AX280, AX319, AT70,

### **5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

Synthèse du diagnostic environnemental du milieu souterrain :

*Dans le cadre de projet de réalisation d'un réseau d'infiltration des eaux pluviales sur les rues du 8 mai 1945 et de la Boube, la METROPOLE DE LYON a missionné BURGEAP pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du milieu souterrain, objet de ce rapport. Le diagnostic a pour but de caractériser les matériaux déjà présents afin de déterminer les filières d'élimination des futurs déblais créer pour la mise en place des espaces publics et contrôler la qualité des terrains au droit des futures tranchées d'infiltration.*

*13 sondages à la pelle mécanique ont été réalisés les 10, 11 et 22 janvier jusqu'à 1,50 m de profondeur au droit des futurs aménagements souhaités.*

*Les investigations réalisées sur les sols ont montré :*

- *sur sols bruts :*

- *l'absence de pollution organique significative des éléments HCT, HAP, COHV, BTEX et PCB sur l'ensemble des échantillons analysés ;*
- *la présence de métaux sur sols brut à des teneurs supérieures au bruit de fond géochimique national sur la partie nord de la rue du 8 mai 1945 et sur la rue de la Boube ;*
- *sur éluat :*
  - *la présence de dépassements des seuils de définition des déchets inertes en antimoine, plomb et arsenic au droit de 4 sondages dans les remblais de surface, les anomalies mesurées étant dans la gamme d'incertitude du laboratoire pour certaines d'entre elles ;*
  - *des valeurs dépassant le seuil de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 en fraction soluble et sulfates sur éluats au droit du sondage **S12** entre 0,3 et 1,5 m de profondeur. Les matériaux au droit de ce sondage devront être gérés en filière **ISDND** entre 0,3 et 0,8 m. Les matériaux situés entre 0,8 et 1,5 m de profondeur sont quant à eux déclassés en filière ISDI+.*

*Les teneurs en composés volatils mesurées dans les sols ne sont pas susceptibles de mettre en jeu la compatibilité sanitaire du site avec les usages projetés au droit de la zone de projet considérée dans le cadre de cette étude.*

*Nous recommandons toutefois, d'éviter autant que possible d'infiltrer à travers la couche de remblais superficielle présentant des anomalies lixiviables, notamment au droit de l'emprise de la rue de la Boube.*

*En outre, sur la base de leurs caractéristiques chimiques sans considération de leur potentiel d'infiltration, les terrains en place se révèlent compatibles avec le projet d'infiltration des eaux pluviales, avec néanmoins comme recommandation d'éviter autant que possible d'infiltrer à travers la couche de remblais superficielle présentant des anomalies lixiviables, notamment au droit de l'emprise de la rue de la Boube.*

*Une partie des matériaux du site est identifiée non inerte au regard des seuils de l'arrêté du 12 décembre 2014 et devra faire l'objet d'une gestion en filières adaptées en cas d'évacuation hors site (de type ISDI+ et ISDND).*



**Légende**

- Axe de voie  
Nom voie à l'axe
- Site Natura 2000
- Rues du 8 mai 1945 et de la Feysine (axe structurant du projet)
- Place des Buers
- Rue de la Boube prolongée (voie de desserte)

